

APPEL AU PUBLIC

Québec, le 30 avril 1910.

(En la fête de St-Jérôme de Laval.)

Le Comité Organisateur du Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec est maintenant en mesure d'annoncer que ce Congrès sera tenu, à Québec, du mercredi 31 août au dimanche 4 septembre prochain.

Nous avons l'honneur d'inviter cordialement le public de ce diocèse, et même de l'extérieur, plus particulièrement tous ceux qui ont à cœur la lutte contre le fléau de l'intempérance, au nom des intérêts sacrés de la morale et de la religion, à favoriser de leur adhésion et de leur concours, de leurs souscriptions et de leurs prières, cette importante entreprise d'action sociale catholique, et d'un caractère tout nouveau, en notre pays.

Depuis les jours lointains où Monseigneur de Laval, de vénérée mémoire, et tous les premiers évêques du Canada français et catholique s'ingénierent à réprimer « la traite de l'eau de feu » chez les tribus indigènes, la lutte anti-alcoolique, chez nous, tout en se maintenant toujours, à travers les ans et les siècles, n'a guère évolué, dans son mode d'action, à venir jusqu'à ces dernières années. Elle y fut, constamment, le lot pour ainsi dire exclusif de l'Eglise et de ses apôtres, ce qui nous valut, dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle surtout, de mémorables croisades de prédication et de propagande, qui resteront inscrites à nos annales comme un monument de zèle et un titre de gloire, au crédit de notre clergé national.

Depuis une dizaine d'années à peine, l'opinion publique, enfin, a pris conscience du sens véritable de ce mal de l'alcoolisme, anti-social dans la même mesure qu'il est anti-religieux. Elle a compris que les ravages de l'intempérance, lesquels, malgré tout, allaient s'accroissant, auraient bientôt produit, contre notre peuple et contre notre patrie, les plus funestes conséquences, s'il n'y était porté prompt et vigoureux remède.

On s'est rendu compte que cette question de tempérance n'est pas seulement religieuse et morale, mais d'intérêt natio-